



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 février 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1998

**Dissolution du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Sud des
Deux-Sèvres**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Claire MINALI-BELLA donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

DELIBERATION D98068

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 1998

Nettoiemnt Parc Auto

**Dissolution du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Sud
des Deux-Sèvres**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a adhéré au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Sud des Deux-Sèvres et le Conseil Municipal a pris une délibération concordante en date du 21 décembre 1994.

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres, publié le 16 septembre 1996, remettant en cause le travail du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets à travers des propositions incompatibles avec son objet, est contesté par notre collectivité à travers une requête auprès du T.A. Celle-ci est toujours en cours.

Dans un souci de mise en cohérence, un groupe de travail comprenant les structures ayant pour objet le traitement des déchets, a été constitué avec pour mission l'étude de la faisabilité économique, administrative et technique d'une structure unique dans le département.

Ce groupe a remis ses conclusions et a demandé au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets de se prononcer sur les conclusions et les perspectives envisagées.

Il est apparu nécessaire au regard des conclusions de ce groupe de travail de dissoudre le SMTD.

Le Comité Syndical du SMTD s'est prononcé en faveur de cette dissolution le 26 février 1998.

Il appartiendra au Comité Syndical du SMTD de proposer la création d'une structure associative dont l'objet sera de faire des recherches, d'une part sur les procédés de traitement générant le moins de déchets ultimes, d'autre part sur le lieu d'implantation d'un centre d'enfouissement technique.

Il n'en demeure pas moins que le Conseil Municipal de Niort confirme sa volonté de poursuivre dans la voie du tri sélectif et d'étudier toutes les solutions permettant une valorisation matière maximale, d'une part les possibilités liées à l'insertion notamment pour des demandeurs d'emploi en chômage longue durée en fin de droit et d'autre part le dispositif des emplois-jeunes dans sa mise en place et en prenant les dispositions nécessaires de collectes sélectives auprès de l'habitant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la dissolution du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets,
- accepter l'adhésion à une structure associative regroupant les collectivités qui le souhaitent,
- accepter que le patrimoine immobilisé du SMTD soit dévolu, en l'attente de la création d'un nouveau syndicat, au Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et du Sud Gâtine.
- accepter que l'actif circulant du syndicat, soit réparti, après apurement des comptes 1997 et 1998, au prorata des apports des adhérents.

(M. Bernard BELLEC, Président du S.M.T.D., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)